

LETTRE D'ENTENTE

ENTRE

L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (Employeur)

- et —

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (APUO)

Données des évaluations faites par les étudiants

1. Les parties conviennent que pendant les trois prochaines années universitaires, les données recueillies à partir des évaluations de cours fournies par les étudiants pourront être utilisées par l'Université, comme l'autorise le Sénat, pour formuler des recommandations et prendre des décisions concernant la carrière d'un membre.
2. Les parties se réuniront au cours du mois de mai de chaque année universitaire pour les trois prochaines années afin d'examiner si le recours aux évaluations de cours par les étudiants afin de formuler des recommandations et de prendre des décisions concernant la carrière d'un membre fait surgir des problèmes.